

Communiqué de presse
Poitiers, le 2 juin 2015



NOUVEL ÉTIQUETAGE DES PRODUITS : QUEL IMPACT POUR VOTRE ENTREPRISE ?

**Détergents, décapants, colles, peintures, huiles, solvants,
produits de traitement de surface, produits ménagers...**
L'étiquetage de ces produits change à partir du 1^{er} juin 2015.

Ce changement important vise à protéger les consommateurs et les travailleurs en les informant mieux sur les dangers que représente l'utilisation de ces produits.

En 2014, la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la répression des fraudes a mené une première enquête auprès de 1500 entreprises. Sur 316 produits prélevés, la moitié se sont révélés non-conformes, voire dangereux. Cette enquête a donné lieu à 471 sanctions.

En France, la palette des sanctions en cas de non-respect de cette réglementation est très large et va d'une simple mise en demeure ou une amende à une peine d'emprisonnement, voire à la fermeture de l'entreprise.

Les professionnels ne sont pas assez informés sur cette nouvelle réglementation d'étiquetage et la gestion des risques chimiques dans l'entreprise.

Toutes les entreprises sont concernées !

Partant du constat d'une relative méconnaissance des entreprises de cette réglementation et de ses implications, une réunion d'information gratuite est organisée le **mardi 9 juin 2015 à 8h45 au pôle des éco-industries.**

Contact :

Maria El Jaoudi Tél : 05 49 60 53 86
m.eljaoudi@poitou-charentes.cci.fr

Partenaires

